
JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1984-1985

(1^{re} SEANCE)

COMpte RENDU INTEGRAL

Séance du Lundi 1^{er} Juillet 1985.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE MARCHAND

1. — Ouverture de la troisième session extraordinaire de 1984-1985 (p. 2290).

MM. le président, Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

2. — Ordre du jour (p. 2290).

PRESIDENCE DE M. PHILIPPE MARCHAND,**vice-président.**

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

**OUVERTURE DE LA TROISIEME SESSION EXTRAORDINAIRE
DE 1984-1985**

M. le président. Je rappelle qu'au cours de la première séance du 29 juin 1985, il a été donné connaissance à l'Assemblée du décret du Président de la République convoquant le Parlement en session extraordinaire.

Ce décret a été publié au *Journal officiel* du dimanche 30 juin 1985.

En application de l'article 29 de la Constitution, je déclare ouverte la troisième session extraordinaire de 1984-1985.

La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Je tiens à remercier Mmes et MM. les députés présents. (Sourires.)

J'ai l'honneur de faire connaître à l'Assemblée que le Gouvernement fixe au mercredi 10 juillet à quinze heures et à vingt et une heures trente et, éventuellement, au jeudi 11 juillet à neuf heures trente l'examen du projet de loi sur la modernisation de la police nationale. Aucune séance ne devrait donc avoir lieu avant cette date.

M. le président. Monsieur le ministre, je vous remercie et vous donne acte de cette importante communication.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mercredi 10 juillet 1985, à quinze heures, première séance publique :

Discussion du projet de loi n° 2855 relatif à la modernisation de la police nationale.

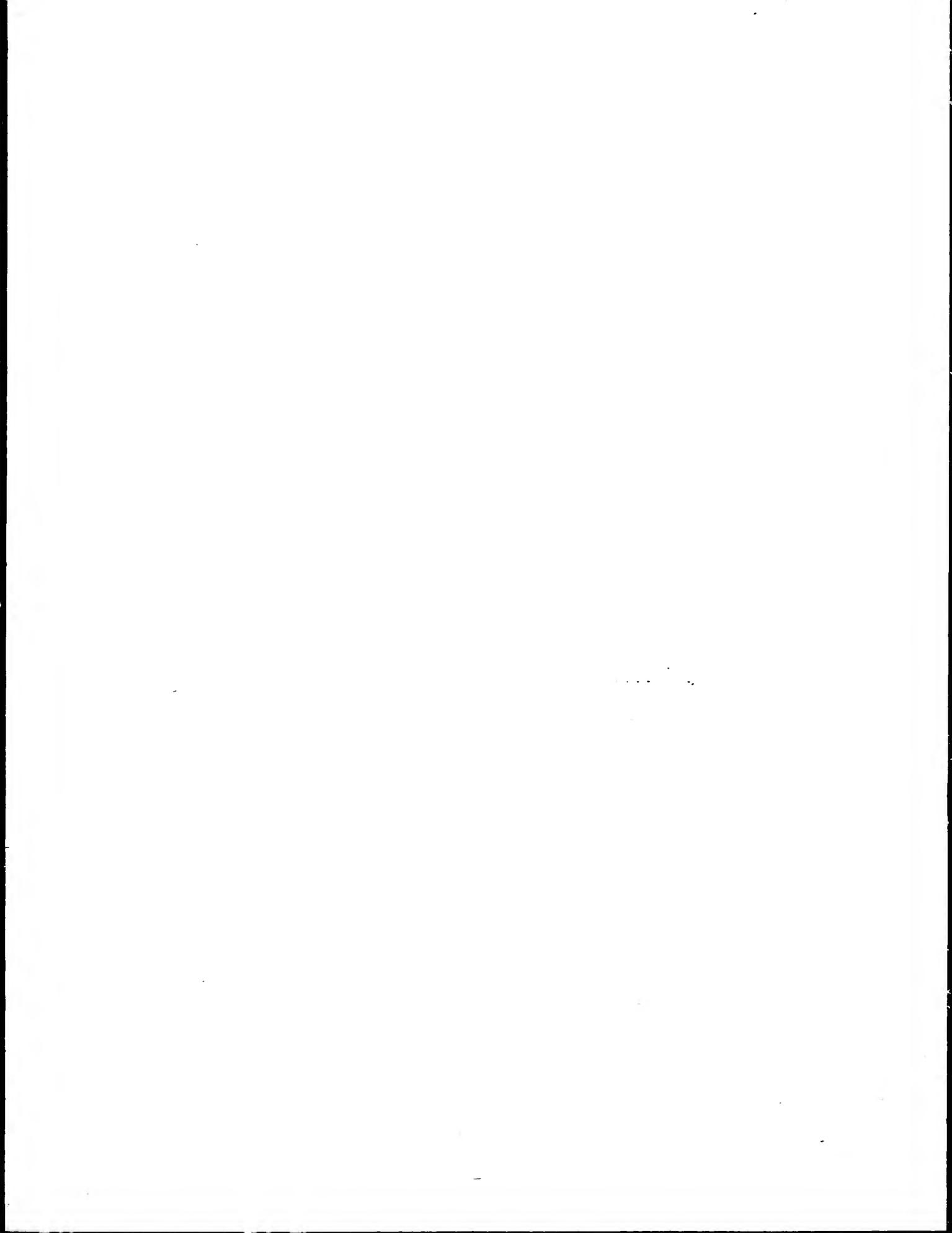
A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :
Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN.



ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ETRANGER	DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15. Téléphone } Renseignements : 575-62-31 Administration : 578-61-39 TÉLEX 201176 F DIRJO-PARIS
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.	
Assemblée nationale :				
Débats :				
03	Compte rendu.....	112	662	
33	Questions	112	825	
Documents :				
07	Série ordinaire	626	1 416	
27	Série budgétaire	190	283	
Sénat :				
05	Compte rendu.....	103	383	
35	Questions	103	331	
09	Documents	626	1 384	

En cas de changement d'adresse, joindra une bande d'envoi à votre demande.

Pour exédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : **2,70 F.** (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)